

L'Etat annule le vote de Founex contre la fusion

Marco Danesi

L'incertitude règne en Terre-Sainte. Les nouveaux projets de rapprochement ont été pour l'heure mis entre parenthèses

Le gouvernement vaudois a annulé le vote du parlement de Founex contraire à la fusion de huit communes de Terre-Sainte. Le Conseil d'Etat a admis le recours d'un élu pour vice de forme. Celui-ci avait dénoncé l'absence de débat avant le scrutin du 30 août 2010. Scrutin qui avait abouti à l'échec du rapprochement, malgré les scores favorables enregistrés dans les sept localités voisines.

La décision de l'Etat ne remettra cependant pas sur les rails la fusion avortée sur La Côte. La dernière date utile pour soumettre aux citoyens de Terre-Sainte le projet qui aurait dû se concrétiser en 2012 était fixée au 28 novembre. Passé ce délai, il devient désormais nécessaire d'écrire une nouvelle convention et de la soumettre aux parlements des dix communes concernées.

Mais, par-delà les aspects formels, il s'agit de savoir si les villages et les bourgs de Terre-Sainte sont prêts à relancer la machine. Laurent Curchod, «Monsieur Fusion» auprès du canton de Vaud, n'exclut pas que l'annulation décrétée par l'Etat puisse faciliter, sinon accélérer, la reprise des discussions.

Rencontre agendée

Pour l'heure, l'incertitude règne. Du coup, une rencontre a été agendée pour le 8 décembre entre les autorités communales et les représentants du canton. Le rendez-vous, espère Pierre Stampfli, président du comité de pilotage de la fusion et syndic de Chavannes-de-Bogis, devrait clarifier

quelque peu la situation. Quant à savoir dans quel sens, personne n'esquisse d'hypothèses. La concertation, d'abord. La communication, ensuite.

Il faut dire qu'après le rejet de Founex, stoppant brusquement l'opération lancée en 2003, le débat sur la fusion et ses alternatives s'est essoufflé. L'approche des élections communales générales de mars 2011 a également contribué à mettre en veilleuse le processus.

Finalement, quel que soit le résultat des entretiens à venir, ce sont les nouveaux magistrats élus au printemps prochain qui empoigneront le dossier. Et se pencheront sur l'avenir de la région qui se joue entre ville et campagne, entre Genève et Lausanne, sur fond de boom démographique et économique de l'Arc lémanique.